

AFFAIRE No 18 - ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. FONTAINE MARCEL, EN VUE DE LA RECTIFICATION DU TRACE DE LA RUE RUISSEAU DES NOIRS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Occupation des Sols prévoit une rectification du tracé de la Rue Ruisseau des Noirs, au voisinage de son carrefour avec la Rue Général de Gaulle, afin de la faire arriver en face de la Rue Juliette Dodu. Plusieurs terrains ont déjà été acquis dans cette perspective.

C'est dans le même contexte qu'a été négocié avec Monsieur FONTAINE Marcel le projet d'échange de terrains qui suit :

- Monsieur FONTAINE céderait à la Commune la partie de sa propriété cadastrée section AL no 308 - 309 concernée par la rectification de voirie, soit 67 m² ;
- en contrepartie, la Commune céderait à Monsieur FONTAINE la partie arrière (située hors emprise de la Rue Ruisseau des Noirs rectifiée) du terrain communal contigu, cadastré section AL no 307, soit 268 m².

L'échange donnerait lieu au versement par Monsieur FONTAINE à la Commune d'une soulte d'un montant de 56 000 Francs, déterminée par le Service des Domaines.

Je vous demande votre avis sur ce projet et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'échange et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondant à la part de la Commune.

Les frais seront imputés au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions du Cadre de Vie et des Finances sont favorables.

Reçu à la Préfecture le 15/04/1985

(Monsieur PERSONNE revient)

(Monsieur FOURNEL procède à une localisation sur plan)

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

M. ANNETTE : Il y a un collègue qui a demandé la parole tout à l'heure. Vous ne l'avez pas vu.

LE MAIRE : Qui a demandé la parole ?

M. FERRERE F. : Je voulais voir la situation du terrain de Monsieur FONTAINE Marcel.

LE MAIRE : C'est un vieux projet.

(Monsieur FOURNEL fournit des explications)

M. FOURNEL : Cela va nous permettre de mettre dans le même axe la Rue Ruisseau des Noirs et la Rue Juliette Dodu, alors qu'actuellement les deux axes de ces voies sont décalées. La Commune est déjà propriétaire de la parcelle du coin où se trouve une pâtisserie (ou du moins un commerce). Il s'agit donc d'acquérir le terrain de Monsieur FONTAINE et de lui rétrocéder une autre partie.

(Localisation sur plan)

LE MAIRE : Moyennant une soulte.

M. GERARD G. : Le but de l'opération, c'est de faire la jonction. Mais, va-t-il permettre à ce moment-là une circulation à double sens dans la Rue Ruisseau des Noirs ?

LE MAIRE : Les sens de circulation, on peut les modifier comme on veut. A l'époque, quand on avait lancé l'opération, c'était l'opération inverse. On venait de la Rue Juliette Dodu ; et on rentrait dans la Rue Ruisseau des Noirs. Depuis, on a fait un sens interdit. Demain, on peut faire l'opération inverse si la circulation peut être améliorée de ce fait. On poursuit l'opération actuelle, comme tout se passe bien. Il n'y a pas de raison de ne pas continuer.

---o-o-oOo-o-o---